



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Connaissance Aménagement
Développement

Unité Planification Aménagement
Déplacements

Affaire suivie par :
Isabelle Mellin
Tel : 04 63 27 67 27
Courriel : isabelle.mellin@cantal.gouv.fr

PRÉFECTURE DU CANTAL

Aurillac, le

26 DEC. 2017

26 DEC. 2017

BUREAU DES MOYENS ET
DE LA LOGISTIQUE

Le directeur départemental des Territoires

à

Madame le Préfet du Cantal
DCPPAT
Bureau de l'environnement et de l'utilité
publique

Objet : Projet de ZAC sur la commune de Neussargues-en-Pinatelle dossiers d'enquêtes publiques conjointes DUP et parcellaire

Réf. : Votre courrier du 29 novembre 2017

Veuillez trouver ci-dessous les éléments de réponse à votre demande :

I - URBANISME :

Les documents présentés devront être mis à jour au regard :

- de la nouvelle organisation territoriale (Région, EPCI et commune),
- du document d'urbanisme en vigueur. Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 13 janvier 2017 et il intègre le projet de ZAC. Durant la procédure, ce dernier a fait l'objet d'une étude « loi Montagne » présentée en CDNPS le 24 mai 2016 et d'une étude « entrée de ville »,
- des articles du code de l'urbanisme,
- de la référence faite au SRCAE qui a été annulé.

II - PAYSAGE :

L'extension de la ZA se situe dans un contexte paysager très sensible en « entrée de ville » de Neussargues-en-Pinatelle et en bordure de la RN 122.

L'insertion des projets devra donc être conforme aux prescriptions émises lors de la CDNPS et au règlement du PLU.

III - ENVIRONNEMENT :

Un dossier « loi sur l'eau » a été réalisé sur ce projet.

Pour le directeur départemental des Territoires
La cheffe de service,

Elisabeth Rispal